

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN

Directeur-Gérant

Rue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40



### Les Adversaires de M. Louis Légasse

Que sont les adversaires de M. Louis Légasse? Et pourquoi le sont-ils?

Les adversaires de M. Légasse sont tous les contribuables et ils sont ses adversaires, parce qu'il en prend vraiment trop à son aise à l'endroit de la gestion de leurs affaires publiques.

En politique comme en commerce, M. Louis Légasse est irréductible: c'est-à-dire qu'il ne veut admettre que sa manière de voir. Pour ses propres affaires, c'est son droit, mais il n'en peut-être de même des affaires publiques où chaque citoyen a un droit de contrôle et de critique que la loi lui confère.

Depuis quatre ans, M. Louis Légasse s'est arrogé le droit d'être le Grand Manitou de la vie administrative sans avoir l'ombre du moindre pouvoir exécutif. M. Louis Légasse savait qu'il était dangereux quelquefois d'être au pouvoir, qu'il y a de lourdes responsabilités à supporter et que l'on pouvait avoir affaire au code pénal.

Pour éviter ces inconvénients qui auraient pu lui être funestes, M. Légasse a trouvé plus prudent de mettre en son lieu et place un homme de paille, comme maire, qui aurait été docile à ses ordres et qui n'aurait été que le premier des conseillers municipaux complaisants.

Que cet homme, soit capable d'administrer, qu'il soit de taille à représenter la population, peu lui importait, ce qui lui importait c'est qu'il fût docile à faire ce qu'on lui commanderait.

Dès à ce moment là, M. L. Légasse envisageait de grosses affaires à exploiter: le renouvellement du service postal, la lumière électrique et le creusage du barachois.

Dans le maire, qui était son associé, puisqu'il était son commandité, il avait un homme tout entier à sa dévotion pour siéger au conseil d'administration et y défendre ses intérêts.

À la Vice-Présidence de la Chambre de Commerce, M. Louis Légasse avait eu soin de faire nommer son frère Arnaud; celui-ci étant absent et craignant pour ses intérêts, il envoya l'or-

dre aux membres de la Chambre de Commerce de voter pour son cousin Jacques Légasse comme vice-président. Cet ordre fut exécuté presque à la lettre parce que à un moment donné la maison Légasse comptait à la Chambre de Commerce sept associés ou commandités.

Voilà par quels subterfuges, on arrive à s'emparer des fonctions publiques et à les déprécier aux yeux des citoyens qui ne peuvent admettre que l'on fausse ainsi toute l'économie d'un pays au profit d'un seul.

Ces abus se sont produits partout grâce à la complaisance d'une administration coupable qui, en plein conseil d'administration, s'est vu donner des ordres de faire en sorte que les intérêts de M. Légasse soient sauvegardés.

Le «Réveil» en a assez fait la lumière sur ces malhonnêtes exploitations du service postal, du creusage du barachois autour des cales de M. Légasse, pour qu'il ne soit besoin de venir raconter à nouveau les scandales de toutes ces affaires.

Ces scandales honteux ont déprécié M. Jullien comme jamais gouverneur ne l'a été, au point qu'à la suite des dernières atteintes portées au service judiciaire par la suspension de M. Sasie, les chefs d'administration et de service se sont séparés d'un homme aussi compromettant et si peu jaloux de sa dignité.

De son côté, la population en maintes circonstances, a témoigné de son peu de considération pour un gouverneur qui s'était fait le jouet d'un ambitieux. Cette situation déplorable d'un chef de Colonie tout le monde la critique et la commente à sa manière, et les commentaires vont bien loin dans le domaine des suppositions. Après avoir été le promoteur et l'instigateur de ce gâchis administratif, M. Légasse se fait fort de réhabiliter M. Jullien, de le prendre sous sa protection et de l'imposer à la population comme son complice indispensable.

Ce tour de force qui semble impossible, il va le tenter en essayant de faire élire un conseil municipal à sa dévotion et de la sorte il pourrait dire que le pays

est avec lui pour ratifier toutes les saletés qu'il a fait commettre à Jullien.

Voilà le péril, voilà le danger que des gens sérieux doivent envisager de sang froid, et c'est à la population d'écartier des fonctions publiques des hommes qui, pour le bénéfice momentané de leur intérêt privé, sacrifient les intérêts généraux du pays, ce qui peut être sa ruine.

Le 1<sup>er</sup> mai ceux qui se disent vraiment Saint-Pierrais écartieront les complices de M. Légasse et voteront pour des gens indépendants qui, par la fusion des capacités et des intérêts, auront à cœur d'empêcher notre pays d'aller à la décadence et à la ruine.

### Elections Municipales

Nous voilà à la veille des élections. C'est après quatre mois, une occasion nouvelle pour notre colonie de manifester sa volonté. Le 27 Décembre, tout présageait l'échec de M. Légasse, ses courriers électoraux ont employé les procédés que l'on sait et malgré le dégoût profond de toute la population pour la politique à laquelle on la conviait, la mauvaise besogne a été faite: M. Légasse a été réélu.

Et alors que s'est-il passé? Ce que nous avions prévu et prédit. M. Légasse et son parti ont voulu dominer, ont voulu tout briser et avec d'autant plus de violence et d'apréte que la lutte avait été plus dure et l'échec plus probable.

C'est par le début qu'il faut commencer. On se rappelle encore ce jour de départ de M. Delmont. Personne n'a oublié cette attitude de M. Légasse interdisant l'accès de son bateau qui est pourtant le bateau postal, et M. Légasse insultant des femmes, vomissant l'injure sur ce public qui se demandait si cet homme avait bien toute sa raison.

Et après, nous avons vu M. Légasse faisant tous ses efforts pour arriver à faire autoriser cet établissement de baleines qu'il avait pourtant promis formellement de ne plus soutenir. Et ce bon

M. Jullien — de la façon la plus désintéressée certes — de lui donner tout son appui pour cette mauvaise besogne.

Ah ! mais tout cela n'était rien, comparé à la période si troublée que nous venons de traverser. M. Légasse nous soutient M. Jullien et M. Jullien soutenant M. Légasse se sont enhardis encore et ont dépassé toute mesure. Il fallait à tout prix disloquer le service judiciaire attendant nous ne savons quels services de ceux qui ont été appelés à remplacer nos anciens magistrats. Et alors M. Jullien se soumettant comme un valet à M. Légasse a, pour arriver à ce résultat, violé la loi en relevant M. Sazie de ses fonctions sans observer la loi. Nous n'avons l'habitude d'encenser personne; mais disons seulement que nous sommes sûrs que ceux qui sont juges sauront ne pas obéir au Gouverneur, mais à leur conscience.

Voilà où nous en sommes pour avoir commis la faute d'élire M. Légasse. Que ferons-nous demain ? Renouvelerons-nous notre confiance à ce parti dont le but est l'accaparement de tout ce qui vit à Saint-Pierre, dont la devise semble être : Mort à la liberté d'agir, de penser, de vivre même pour ceux qui se présentent libres.

Tout le commerce s'était uni pour la bataille du 27 Décembre contre M. L. Légasse et ses valets. Nous pouvons donc dire que le parti de l'Union Libérale St-Pierraise comprend tout le commerce c'est-à-dire toute la population, que tous partagent notre volonté et aient notre énergie et nos listes composées de tous ceux qui sont des travailleurs honnêtes, connus, en qui l'on peut avoir confiance passeront à une grande majorité.

Le 28 Décembre dans St-Pierre en deuil tous disaient : Delmont a eu la voix de tous ceux qui ont réfléchi et compris. Réfléchissons tous, comprenons tous et la victoire sera à nous.

## CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

Par ces temps de chômage causé par le manque de travail, il est une question que tout le monde se pose : pourquoi ne reconstruit-on pas l'Église ?

Nous sommes tous d'accord qu'il nous faut une Église et que nous devrions déjà l'avoir; qu'il est inutile de s'attarder davantage pour se payer le luxe d'une Cathédrale parce que nous n'en avons pas les moyens.

Avec les 50,000 francs de l'assurance et les 100,000 francs recueillis, il y a de quoi bâtir une Église dans des proportions plus vastes que celle qui a été incendiée et qui serait bien suffisante.

Pourquoi ne pas mettre le plan et les devis au concours en donnant les dimensions ? pourquoi aller s'adresser à un architecte de Paris qui ne connaît rien aux exigences de notre climat ?

Pourquoi dépenser en pure perte 20,000 francs pour établir des plans qui ne serviront à rien, quand ces 20,000 francs auraient pu être plus utilement employés à construire le presbytère ?

Pourquoi s'entêter à vouloir faire une construction en ciment armé qui sera très dispendieuse et peu convenable pour résister à la rigueur de notre climat ?

Pourquoi, au lieu de réservé ce travail à des ouvriers que l'on serait obligé de faire venir de France à grands frais, oui, pourquoi ne pas le réservé aux ouvriers du pays ?

En mettant hache en bois immédiatement, on donnerait satisfaction à tout le monde; nous aurions une Église dans peu de temps et il y aurait du travail pour tous les ouvriers de la colonie et pour tous les manœuvres disponibles.

Ce serait là un véritable bienfait qui viendrait compenser les mauvais effets d'une campagne de pêche désastreuse, après un hiver long et rigoureux pendant lequel il n'y a eu que de la misère faute d'ouvrage.

Encore une fois, à tous les points de vue, il nous faut construire dès cet été de manière à voir s'élever une Église au même emplacement où nos Pères l'ont vue, ce sera le souvenir de notre jeunesse et de nos vieux ans qui reprendra sa place où nous l'avons vu tant d'années.

Voilà ce qu'aurait dû faire le Conseil qui s'en va, s'il avait eu la moindre initiative; voilà ce que fera le Conseil Municipal de demain s'il a l'indépendance d'user de ses prérogatives et de donner satisfaction à la population, qui seule a le droit d'avoir des exigences et des préférences, quand il s'agit de dépenser son argent et de donner du travail aux ouvriers.

## PAUVRE JULLIEN

Par moments, il fait pitié, même si l'on pense que cet homme ne compte que des compromissions dans sa vie, qu'il a été éclaboussé par la boue de tous les panamas et qu'à Saint-Pierre il s'est fait l'exécuteur des hautes œuvres de M. Légasse. Quand je le vois passer dans nos rues suivi du grand Marius — qui est presque aussi gros que lui mais beaucoup plus vide — que j'entends sa voix sonore jeter au vent quelque phrase ronflante et creuse, la tête haute sous le huit reflets éblouissant, je me dis : comment peux-tu penser encore à plastronner pour la galerie qui te hue, qui te siffle ? Tu ne l'entends donc pas ? Tu ressembles à ces vieux beaux qui en public cambrent la taille, relèvent fièrement la moustache, essayent de marcher d'un pied alerte et arrivent chez eux essoufflés, geignant, juste à temps pour s'effondrer. Ils ne font illusion

à personne et toi qui prétends-tu donc en être tromper ?

Te voilà maintenant rabatteur électoral pour des élections municipales qui ne peuvent avoir aucun écho en France et que très peu d'intérêt pour le gouvernement de la Colonie. Pauvre, pauvre Jullien ! Tu es donc tombé bien bas !

J'ai vu dans les foires des ours savants se tenant debout sur leurs pattes de derrière et dansant dans la perfection la danse du ventre. Un anneau est passé dans leurs narines; au moindre geste d'impatience de l'animal, au moindre réveil de ses instincts de liberté, un coup sec sur l'anneau leur rappelle leur servitude et leurs devoirs d'ours civilisés; Jullien a un bel anneau passé dans le nez.

M. Légasse lui dit, appelez M. Rochard.

M. Rochard, répond Jullien, mais je ne le connais pas.

**Légasse** — Qu'importe ! C'est un conseiller municipal sortant et il ne veut pas figurer sur ma liste.

**Jullien** — Votre liste ! mais qu'y puis-je à votre liste ? Est-ce qu'il s'agit des intérêts sacrés de la République ?

Un coup sec est donné sur l'anneau.

**Jullien** — C'est compris, compris. Mais que vais-je lui dire à cet homme ?

**Légasse** — Qu'il faut qu'il figure sur ma liste, que sa renommée est venue jusqu'à vous, que vous connaissez ses hauts mérites, que vous lui ferez accorder les visites des bateaux, qu'il aura votre clientèle.

**Jullien** — Bon, bon — je vais lui écrire deux mots.

Un autre coup sec est donné sur l'anneau.

**Légasse** — Lui écrire ! il faut l'appeler, j'attends.

Roger paraît, Roger se met à la recherche de M. Rochard.

Mais, Rochard n'est pas pressé et il est boucher avant tout : Rochard avait des veaux à acheter. Il s'en va les visiter, les palper, les ausculter consciencieusement, conclut le marché puis, très satisfait, se dirige vers le . . . . . gouvernement.

**Jullien** — Mon cher M. Rochard, vous allez bien, votre famille se porte bien, vos bœufs sont-ils gras, vendez-vous beaucoup de veau ?

**Rochard** ahuri, mais charmé — Oh ! oh ! M. le Gouverneur.

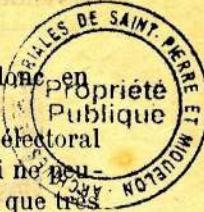
**Jullien** — Vous vendez de la très bonne viande; continuez, continuez, je suis très satisfait; M. Légasse aussi, oh combien !

**Rochard** — Et Colosse ?

**Jullien** — Colosse..... Connais pas.

**Rochard** — Oui, c'est Colosse qui fournit M. Légasse; c'est une abomination !

**Jullien** — M. Légasse sait apprécier les bons morceaux; il vous reviendra et vous nous reviendrez; vous serez du parti des bons républicains qui a besoin d'hommes comme vous; vous serez avec ceux qui dé-



rendant la liberté, la loi, les intérêts de la colonie et ceux de M. Légarde : ils se confondent, ce sont les nôtres, M. Rochard.

**Rochard** — Mes visites, on me les a enlevées !

**Jullien** — Vous aurez tout, tout, je suis le grand patron, je distribue la manne gouvernementale à mes amis, à vous Rochard.

M. Rochard se retire satisfait.

N'avais-je pas raison de dire que Jullien fait pitié, rabatteur électoral ! Quel digne couronnement d'une digne carrière !

## M. CERTONCINY

Quelques mots à M. Certonciny que nous délaissions vraiment trop. Nous n'aborderons pas aujourd'hui les grosses questions; certains petits faits vont nous suffire pour dégager la moralité de l'homme; il est inutile de s'occuper de son intelligence, qui ne mérite pas qu'on en parle, pas plus que de ses capacités administratives qui sont nulles. M. Certonciny, personne ne l'ignore, a deux mérites, deux seulement: il est bon menuisier et surtout bon prestidigitateur; ne lui demandons pas autre chose.

Csmme prestidigitateur, il est parfait. A sa dernière arrivée à St-Pierre, la caisse de réserve contenait 130,000 francs; il reste à peine à l'heure actuelle 4 à 5 000 francs. Et la différence direz-vous ? Evaporée, évanouie. Quel artiste que cet homme !

Sur le budget de 1903, nous lisons: entretien et réparation de l'Hotel de l'intérieur: 1 000 francs. M. Certonciny rentre après son dernier congé: on travaille fébrilement à le recevoir, tout est remouvelé, rideaux, papier à tapisser, appareil à douche, évier émaillé et, chose à peine croyable, le crédit de 1 000 francs n'est pas atteint. Sur quel autre chapitre des dépenses a-t-on donc porté le prix de toutes ces réparations car les 1000 francs se sont bien vite évancuies ?

M. Certonciny — qui n'a pas droit au logement — occupe un appartement princier: rien ne manque, ni la salle de bain du dernier confortable, ni même le cabinet de photographie. Qui paie tout cela ?

Qui paie encore ce fameux concierge qui n'a d'e concierge que le nom, qui, tel le maître Jacques de la comédie est tantôt domestique, tantôt commissionnaire, tantôt bonne d'enfant et même jardinier, tout, en un mot, excepté concierge ?

M. Certonciny est aussi très bien chauffé, « à l'œil », naturellement et encore mieux éclairé.

Avant l'incendie du Palais de Justice, un même compteur servait à l'hôtel de l'Intérieur, au Palais de Justice et à la Poste : le contrôle n'était pas commode, ces deux derniers établissements n'ont jamais brillé par leur éclairage : à l'intérieur, la lumière est répandue à profusion et les lampes se multiplient à l'infini. Aux lumières qui lui manquent, Marius supplée par la clarté doucement tamisée qui tombe de tous ces becs disposés avec art. Ah ! pour la pose des lampes, l'esthétique de Marius se révèle. Quel artiste !

Et comme il aime cette compagnie élec-

trique qui lui distribue une lumière d'autant plus douce à ses yeux qu'elle ne lui coûte rien !

A-t-elle besoin de charbon ! vite le magasin général ouvre ses portes. On prend sans même donner un reçu. Pourquoi compter avec une fée si bienfaisante qui répand si galamment sa clarté ? A un certain moment la Compagnie devait 85 tonnes de charbon ; à l'intérieur on avait tout juste un reçu de 30 tonnes. Qu'on s'étonne après cela qu'un budget de 700,000 francs ne suffise plus aux dépenses de notre pauvre colonie,

Il compte bien, M. Certonciny ! Le service local a besoin d'une grille de drague : un appel à la concurrence s'imposait mais Marius n'aime pas la concurrence. Il prend sa brillante plume et commande tranquillement la griffe en Angleterre. Aucune réduction apparente n'a été accordée à notre éminent Chef du Service de l'Intérieur et la drague a couté beaucoup plus qu'il ne fallait, les commerçants de Saint-Pierre l'auraient eue à meilleur prix.

La griffe est arrivée à Saint-Pierre huit mois avant d'entrer en service, et par la voie des paquebots. Voilà au moins une griffe qui se respecte. Son transport a couté seulement 800 francs ! Un armateur quelconque l'aurait fait venir par St-Malo et cela pour 100 à 150 francs; il est vrai qu'elle n'aurait pas voyagé en première. Quel comptable !

On s'aperçoit à un moment donné, qu'une commande de tuyaux pour les prises d'eau était indispensable. Pourquoi, encore, en appeler à la concurrence Marius écrit de sa belle main à la maison Newhall Henderson et lui dit, envoyez-moi des tuyaux; ils sont arrivés les tuyaux, et ils coûtent joliment cher. Un petit détail: le beau-frère de Monsieur Certonciny est employé dans la dite maison.

Il est très large, M. Certonciny, il paie royalement avec l'argent de la colonie; il est très charitable aussi.

L'année dernière, son âme sensible s'est apitoyée sur le sort des pauvres filles de l'Ouvroir qui, un beau jour de fête, voient arriver avec les cartes de M. et M<sup>me</sup> Certonciny des... dindes dorées et des pâtes appetissantes. Un chœur d'actions de grâces s'élève vers ces âmes si délicatement charitables.

La dépense s'élevait à une cinquantaine de francs: l'action était bonne et Marius la goûtait d'autant plus qu'elle ne lui coûtait rien. Les 50 francs ont été, en effet, prélevés sur les fonds de l'assistance publique.

(A suivre)

## Histoire Retrospective MAIS VRAIE

C'était en Juillet ou août 1903 en tout cas, courant de l'été.

Il était question, au Conseil d'administration de la colonie et pour la deuxième fois du fameux emprunt de 300 000 francs que,

sur l'ordre formel que venait de lui câbler le méprisable individu qu'il s'est donné pour maître, fantoche Jullien voulait absolument faire voter.

M. Daygrand, président de la Chambre de commerce, après avoir dit son fait, très courtoisement mais non moins énergiquement, au sus-dit Jullien, protesta contre cet emprunt déjà une première fois rejeté et se retira.

Tous les honnêtes gens applaudirent.

Lefèvre, alias « le grand Jacques » retrouvant, pour un instant, une lueur de son ancien tempérament de lutteur, s'écria: « Et moi aussi je f.... le camp car je m'aperçois que l'on se f.... de moi ici, » et il suivit M. Daygrand.

Deux heures après, grand Jacques faisait écrire sa démission de maire, qu'il signait et envoyait au sous-gouverneur Jullien.

Informé le même jour de l'incident, j'offrais à plusieurs de mes amis qui semblaient tenir pour sérieuse la démission donnée, de parier 20 dollars que, avant vingt quatre heures, cette démission serait retirée par l'un, rendue par l'autre et j'expliquais qu'un télégramme ayant déjà informé le Maître de ce qui se passait, ce dernier câblerait sévèrement l'ordre de retirer sa démission, à l'autre de la rendre.

Nul n'acceptait mon pari.

Le lendemain à neuf heures, Jullien et le grand Jacques s'embrassaient comme de gros ..... amours qu'ils sont et de la fameuse décision il ne restait même plus trace.

**Morale**; qui est esclave ne peut être indépendant.

TRANQUILLE

## UN MOT PLEIN DE CYNISME

« Loin de la Mère Patrie, mouillée à quatre affouches au milieu de l'Océan, Saint-Pierre et Miquelon semble être comme une épave abandonnée aux

« fourches caudines des PIRATES. . . . »

Signé: DURANDAL

(Journal la « Vigie » 1<sup>er</sup> année, N° 3, 6 Décembre 1900)

Ce n'est pas nous qui disons que la Colonie est abandonnée aux PIRATES mais le sieur Légasse qui (soit dit en passant) aurait dû aller prendre une leçon d'histoire avant de s'approprier le pseudonyme de Durandal. — Ce que les mânes de Roland ont dû en frémir de honte.

Monsieur Charles Guerguin étant bien connu depuis 1870 prie ses électeurs de vouloir bien voter pour lui.

CH. GUERGUIN

## ANNONCES & AVIS

Etude de M<sup>e</sup> J. Lagrosillière.  
avocat-agréé

## URGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Notification a été faite à la requête de Madame Josephine Duhart, Veuve Victor Bizeuil, sans profession, demeurant à St-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon), pour laquelle domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> J. Lagrosillière, avocat-agréé près les tribunaux des îles Saint-Pierre et Miquelon, suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Héguy, huissier à Saint-Pierre, en date du 23 avril 1904.

A Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de première instance, des îles St-Pierre et Miquelon, en son parquet, sis au Palais de justice, à Saint-Pierre, de l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de la colonie, le 11 avril 1904, constatant le dépôt fait au greffe le dit jour, de la copie collationnée d'un acte sous seing-prisé en date à Saint-Pierre du 11 Février 1904, contenant vente par M. Ernest Tilly, commis-négociant, demeurant à Saint-Pierre, à la dame veuve Victor Bizeuil, née Josephine Duhart.

D'un immeuble situé à Saint-Pierre au lieu dit « L'Anse à Brossard » comprenant une maison d'habitation, saline, jardin et grève, le tout composant un établissement de pêche, borné au nord

par le rivage de la mer de la Baie par une ligne de vingt-quatre mètres vingt centimètres N. E. 5°, à l'ouest par un terrain domanial par une ligne droite de soixante-huit mètres N. 13°30', à l'est par un chemin commun au terrain demandé par le sieur Duval par une ligne droite de vingt mètres vingt centimètres, mesurant en superficie mille deux cents quatre vingt dix mètres.

La dite vente faite moyennant le prix principal de mille huit cents francs.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République que la dite notification lui était faite conformément à l'article 2,194 du code civil, pourqu'il en a prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il avisera dans le délai de deux mois, et que faute par lui de ce faire, dans le dit délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains de la requérante, de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires de l'immeuble, outre M. Ernest Tilly, étaient:

1<sup>o</sup> Les héritiers de M. Jean Marie Tilly savoir: Madame Marie David, Veuve de M. Jean-Marie Tilly, M. Ernest Tilly, Madame Rosalie Tilly, épouse de M. François Hamon, Mesdemoiselles Georgina Amélia Marie Tilly, Jeanne Josephine Tilly, M. André, Joseph Tilly, et M. Adolphe Frédéric Tilly; 2<sup>o</sup> M. Jean-Marie Tilly et Madame Marie David, son épouse;

Et tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la requérante, elle ferait publier la dite notification dans un journal de la colonie, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai huit cent sept.

J. LAGROSILLIÈRE.

AVIS  
RÉOUVERTURE  
Du  
*Café Joinville*  
DIMANCHE PROCHAIN 1<sup>er</sup> MAI

## MAISON A LOUER

Rue du Barachois  
COMPRENANT 5 APPARTEMENTS  
CAVE & GRENIER  
S'adresser à M. Édouard Girardin.

## AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

Cables manille et acier

Funin manille

Chanvre goudronné pour rides

Ralingue, orains, lignes d'amarrage

FIL DE FER POUR HAUBANS

ETC. ETC.

E. BENATRE.

## A LOUER

## DEUX GRANDES CAVES

Très Saines

## A PROXIMITÉ DU QUAI

S'adresser à M<sup>e</sup> Guillaume  
AVOCAT-AGRÉÉ, rue Boursaint.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT  
ETABLE ET ECURIE

RUE DE L'HOPITAL  
S'dresser à Madame Veuv Sémaery

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative